

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 mai 2016

## GARANTIE REVENU DES AGRICULTEURS - (N° 3681)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 3

présenté par  
M. Chassaigne

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 2, après le mot :

« opérateur »,

insérer le mot :

« professionnel ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de ne pas exposer les consommateurs à des sanctions, il convient de préciser que ce sont les opérateurs professionnels qui sont concernés par cette interdiction.